

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Tunisienne d'Industrie Automobiles
« STIA » en liquidation
Siège social : Av. Taha Houssein, 4000 Sousse

La Société Tunisienne d'Industrie Automobiles « STIA » en liquidation, publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 03 janvier 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Ali Ben Mohamed (GEM Consult).

SOCIETE TUNSIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE
STIA

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en DT)

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés

	NOTE	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Immobilisations incorporelles moins amortissements		297,800 -297,800	297,800 -297,800
	3	-	-
Immobilisations corporelles moins amortissements		329 027,229 -240 150,243	329 027,229 -195 225,285
	3	88 876,986	133 801,944
Immobilisations financières moins provisions		692 156,755 -501 376,319	692 156,755 -479 891,199
	4	190 780,436	212 265,556
Total des actifs immobilisés		279 657,422	346 067,500
Total des actifs non courants		279 657,422	346 067,500
Clients et comptes rattachés moins provisions		5 070 735,120 -88 772,229	6 138 799,929 -88 772,229
	5	4 981 962,891	6 050 027,700
Autres actifs courants moins provisions		7 702 084,368 -1 263 411,969	7 682 619,613 -1 263 411,969
	6	6 438 672,399	6 419 207,644
Placements et autres actifs financiers		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	7	3 035 671,758	2 558 645,239
Total des actifs courants		14 456 307,048	15 027 880,583
TOTAL DES ACTIFS		14 735 964,470	15 373 948,083

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

SOCIETE TUNSIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE
STIA

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en DT)

	NOTE	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		30 000 000,000	30 000 000,000
Réserves		14 179 893,983	14 179 893,983
Autres capitaux propres		7 871 657,657	7 871 657,657
Modifications comptables affectés aux résultats		-514 248,000	-514 248,000
Résultats reportés		-86 621 154,225	-82 431 874,284
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		-35 083 850,585	-30 894 570,644
Résultat net de l'exercice		-2 578 269,158	-4 189 279,941
Total des capitaux propres avant affectation	8	-37 662 119,743	-35 083 850,585
PASSIFS			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	9	83 210,000	83 210,000
Total des passifs non courants		83 210,000	83 210,000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	10	654 267,726	662 837,402
Autres passifs courants	11	22 880 505,573	22 977 983,095
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	28 780 100,914	26 733 768,171
Total des passifs courants		52 314 874,213	50 374 588,668
Total des passifs		52 398 084,213	50 457 798,668
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		14 735 964,470	15 373 948,083

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en DT)

Exercice clos le

NOTE 31 décembre 2014 31 décembre 2013

PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus		-	-
Autres produits d'exploitation	13	386 253,388	-
Total des produits d'exploitation		386 253,388	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stocks de produits finis et encours			-
Achats d'approvisionnements consommés	14	21 163,484	46 021,916
Charges de personnel	15	297 268,546	289 571,814
Dotations aux amortissements et aux provisions	16	44 924,958	55 083,386
Autres charges d'exploitation	17	581 741,778	1 208 012,401
Total des charges d'exploitation		945 098,765	1 598 689,517
Résultat d'exploitation		-558 845,378	-1 598 689,517
Produits financiers nets		-	-
Charges financières nettes	18	-1 997 572,003	-2 462 868,281
Produits/ charges des placements	19	-21 485,120	-127 624,820
Autres gains ordinaires	20	4,344	264,679
Autres pertes ordinaires	21	-21,001	-12,002
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-2 577 919,158	-4 188 929,941
Impôt sur les sociétés		-350,000	-350,000
Résultat net de l'exercice		-2 578 269,158	-4 189 279,941
Effet des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables	22	-2 578 269,158	-4 189 279,941

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en DT)

Exercices clos
NOTE **31-déc-14** **31-déc-13**

FLUX LIES A L'EXPLOITATION	Résultat net (après modification comptable)	-2 578 269,158	-4 189 279,941
	Ajustement Reprise sur provision pour dépréciation	-	-
	Ajustement amortissement et provision	66 410,078	190 708,206
	Variation de :	-	-
	Clients et autres actifs	1 069 191,577	815 285,769
	Fournisseurs et autres dettes	-126 638,721	15 363 716,617
	Ajustement plus aux moins-values de cession	-	-
	Ajustement profits résultant des subventions d'investissement	-	-
	Autres	-	-8 000,000
	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-1 569 306,224	12 172 430,651
FLUX LIES A L'INVESTISSEMENT	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-69 286,671
	Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
	Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-
	Autres (Flux de Trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement)	-	-
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-	-69 286,671
FLUX LIES AU FINANCEMENT	Encaissements provenant des emprunts	-	-
	Remboursement d'emprunts	-	-2 000 000,000
	Autres	-	-52 243,430
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-2 052 243,430
	VARIATION DE LA TRESORERIE	-1 569 306,224	10 050 900,550
	Trésorerie au début de l'exercice	23	-17 139 967,358
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	24	-18 709 273,582
			-17 139 967,358

Notes aux états financiers

NOTE N°1 : ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

La Société Tunisienne d'Industrie Automobile (STIA), est une société anonyme créée au courant de l'exercice 1961, son siège social est à Sousse et dont l'activité principale consiste en la fabrication et le montage de véhicules légers, industriels et d'autobus-autocars. Cette activité a été limitée depuis l'année 1988, au montage des seuls véhicules industriels et des autobus-autocars.

La décision de la commission d'assainissement et de restructuration des entreprises à participations publiques CAREPP, du 25 novembre 2008 relative à la restructuration financière de la STIA a été mise en application en 2009. La société a ainsi, procédé à partir du mois de septembre 2009, à la cession de certains éléments de ses actifs, résumée comme suit :

- Cession à la société des Industries de Carrossage ICAR
 1. Locaux de la STIA (II) et Ennour, sis à Sousse : Cession pour un montant de 7 000 000 dinars.
 2. Stocks : Cession pour une valeur de 21 937 756 dinars.
 3. Fonds de commerce : Cession pour une valeur de 2 500 000 Dinars.

NOTE N°2 : METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la société ont été arrêtés, au 31 décembre 2014. Ils sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et de l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées au coût d'acquisition et font l'objet pour les biens autres que les terrains, d'un amortissement linéaire, les principaux taux retenus par la société sont les suivants :

Immobilisations corporelles

	Eléments antérieurs réévalués	Eléments acquis à 1994 et depuis 1994
Bâtiments administratifs	5%	2%
Bâtiments industriels	5%	5%
Matériel et outillage	20%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	20%	15%
Mobilier et matériel de bureau	20%	10%
Agencements, Aménagements, Installations	20%	10%

La société a procédé simultanément au cours de l'exercice 1994, à la réévaluation légale et libre de ses immobilisations. Les réserves de réévaluation légale et libre dégagées par cette opération se sont élevées respectivement à 7 089 018 dinars et à 14 999 699 dinars.

Ces réserves ont été affectées en résorption des pertes antérieures.

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations ou la valeur du marché pour les titres cotés en bourse est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3. Valeurs d'exploitation

Les articles en stocks en fin d'exercice sont valorisés au coût moyen pondéré pour les matières et au coût de revient pour les véhicules et équipements. Les pertes de valeurs sur les stocks à rotation lente ou nulle, sont provisionnées à la date de clôture de l'exercice.

4. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération, les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas, parmi les charges ou les produits financiers.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Numéro de compte	Désignation	Valeurs brutes		Cessions / Régularisations		Dotation	Cessions / Régularisations	Amort cumulés		VCN	VCN
		an 31/12/2013	2014	2014	2014			an 31/12/2013	31/12/2014		
213000	Logiciels	297,800		297,800				297,800			
	Immobilisations incorporelles	297,800		297,800				297,800			
224000	Matériel de transport	179 495,724		179 495,724		28 499,430		108 754,628	137 254,058	42 241,666	70 741,096
228120	Aménagements, agencements et installations	94 747,308		94 747,308		9 474,731		39 867,401	49 342,132	45 405,176	54 879,907
228200	Matériel et mobiliers de bureaux & matériel informatique	54 784,197		54 784,197		6 950,797		46 603,256	53 554,053	1 230,144	8 180,941
	Immobilisations corporelles	329 027,229		329 027,229		44 924,958		195 225,285	240 150,243	88 876,986	133 801,944
	Total en DT	329 325,029		329 325,029		44 924,958		195 523,085	240 448,043	88 876,986	133 801,944

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Participations	690 070.980	690 070.980
Provisions pour dépréciation titres	-499 290.544	-477 805.424
	190 780.436	212 265.556
Dépôts et cautionnement	2 085.775	2 085.775
Provisions	-2 085.775	-2 085.775
	0	0
TOTAL	190 780.436	212 265.556

NOTE N° 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Clients	5 070 735.120	6 138 799.929
Clients / OACA (vente 2010)	224 708.160	224 708.160
Clients divers	50 985.492	50 985.492
Clients effets à recevoir	-	308 779,769
Clients effets impayés	4 734 523.669	5 493 808.709
Clients douteux	60 517.799	60 517.799
Provisions	-88 772.229	-88 772.229
TOTAL	4 981 962.891	6 050 027.700

NOTE N° 8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Résultats reportés	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	30 000 000	1 192 794.460	12 987 099.523	-82 431 874.284	7 357 409.657	-4 189 279.941	-35 083 850.585
Réserves pour fond social							
Quote-part des subventions d'investissements							-
Affectation du résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-4 189 279.941		4 189 279.941	-
Modification comptable affecté aux résultats						-	-
Résultat de l'exercice 2014						-2 578 269.158	-2 578 269.158
Solde au 31 Décembre 2014	30 000 000	1 192 794.460	12 987 099.523	-86 621 154.225	7 357 409.657	-2 578 269.158	-37 662 119.743

NOTE N°9: PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
PROVISION POUR LITIGES	83 210.000	83 210.000
TOTAL	83 210.000	83 210.000

NOTE N° 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Fournisseurs avances et acomptes	530 864.408	530 864.408
Personnel	35 623.831	35 623.831
PDG, rémunération indue	26 379.190	26 379.190
Etat, impôts et taxes	4 399 091.837	4 378 500.314
Etat, crédit d'impôt sur les sociétés	3 121 336.178	3 121 686.178
Etat, crédit de TVA à reporter	1 269 173.526	1 248 717.664
TFP	8 582.133	8 096.472
CNSS	42 081.857	-
Débiteurs divers	1 005 637.323	1 072 125.033
Charges constatées d'avance	4 998.156	4 998.156
Compte d'attente	1 488 333.448	1 465 054.363
Régies d'avances et accreditifs	169 074.318	169 074.318
Provisions	-1 263 411.969	-1 263 411.969
TOTAL en Dinars	6 438 672.399	6 419 207.644

NOTE N° 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Blocage, Chèques certifiés	480 000.000	970 000.000
Chèques à encaisser et à l'encaissement	983 185.326	-2 814.674
Banques	1 564 245.262	1 569 735.369
Caisse	8 241.170	21 724.544
TOTAL	3 035 671.758	2 558 645.239

STIA**NOTE N°10: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Fournisseurs d'exploitation	654 267.726	662 837.402
Fournisseurs locaux	501 055.505	509 625.181
Fournisseurs étrangers	153 212.221	153 212.221
TOTAL	654 267.726	662 837.402

NOTE N°11: AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Clients autres avoirs	768 500.498	768 500.498
Personnel et comptes rattachés	331 433.330	330 427.471
Etat, impôts et taxes charges à payer	146 393.356	118 409.833
CNSS	0.000	39 244.191
Créditeurs divers	15 648 228.692	15 735 254.754
Intérêts créditeurs sur ventes d'autobus à crédit	5 985 949.697	5 985 949.697
TOTAL	22 880 505.573	22 977 786.444

NOTE N°12: CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Effets escomptés	6 496 383.113	6 496 383.113
Intérêts bancaires courus	538 772.461	538 772.461
Banques	21 744 945.340	19 698 612.597
TOTAL	28 780 100.914	26 733 768.171

NOTE N°13 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Autres produits accessoires	386 253.388	-
TOTAL	386 253.388	0.000

NOTE N°14 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Achats de matières consommables	4 581.220	8 545.862
Achats non stockés (eau, énergie, gaz)	16 582.264	37 476.054
TOTAL	21 163.484	46 021.916

NOTE N°15 : CHARGES DE PERSONNEL

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Salaires et compléments de salaires	202 362.216	195 488.689
Charges sociales légales	55 221.310	55 776.803
Autres charges du personnel	39 685.020	38 306.322
TOTAL	297 268.546	289 571.814

NOTE N°16 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	44 924,958	55 083.386
TOTAL	44 924,958	55 083,386

NOTE N°17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Autres travaux hors production	2 237.800	7 770.416
Loyers constructions	12 000.000	12 000.000
Entretiens et réparations	5 466.164	9 037.580
Assurances	320 813.947	266 847.577
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	170 834.740	459 919.358
Annonces et frais publicitaires	2 675.572	3 889.600
Déplacements, missions et réceptions	12 921.294	31 311.882
Frais postaux et télécommunications	6 167.292	4 224.426
Commissions et frais bancaires	48 004.969	400 970.529
Dons et subventions	-	6 500.000
Impôts et taxes	560.000	5 481.033
Autres	60.000	60.000
TOTAL	581 741.778	1 208 012.401

NOTE N°18 : CHARGES FINANCIERES NETTES

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Intérêts bancaires	1 997 651.163	2 466 275.988
Pertes de changes	61.318	-
Intérêts bancaires créditeurs	-122.478	-118.939
Gains de changes non matérialisés	-	-3 270.768
Gains de changes	-18.000	-18.000
TOTAL	1 997 572.003	2 462 868.281

NOTE N°19 : PRODUITS / CHARGES DES PLACEMENTS

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Ajustement provisions pour dépréciation des titres de participation	- 21 485,120	-135 624,820
Revenus des titres de participations	-	8 000.000
TOTAL	- 21 485,120	-127 624,820

NOTE N°20 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Autres gains ordinaires	4.344	264.679
TOTAL	4.344	264.679

NOTE N°21 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Autres pertes ordinaires	21.001	12.002
TOTAL	21.001	12.002

NOTE N°22 : TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 Décembre 2014	Exercice clos le 31 Décembre 2013
Revenus et autres produits d'exploitation	386 253.388	-
PRODUCTION	386 253.388	-
Achats d'approvisionnements consommés	21 163.484	46 021.916
Services extérieurs et autres charges externes	581 181.778	1 202 531.368
VALEUR AJOUTEE BRUTE	-216 091.874	-1 248 553.284
Charges de personnel	297 268.546	289 571.814
Impôts et taxes	560.000	5 481.033
INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	-513 920.420	-1 543 606.131
Charges financières nettes	-1 997 572.003	-2 462 868.281
Produits des placements	-21 485.120	-127 624,820
Autres pertes ordinaires	-21.001	-12.002
Autres gains ordinaires	4.344	264.679
Dotations aux amortissements	-44 924.958	55 083,386
Impôt sur les sociétés	-350.000	-350.000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-2 578 269.158	-4 189 279.941

NOTE N°23 : Trésorerie au début de l'exercice

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Concours bancaires et autres passifs financiers	-19 698 612.597	-29 956 729.520
Liquidités	2 558 645.239	2 765 861.612
TOTAL	-17 139 967.358	-27 190 867.908

NOTE N°24 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Concours bancaires et autres passifs financiers	-21 744 945.340	-19 698 612.597
Liquidités	3 035 671.758	2 558 645.239
TOTAL	-18 709 273.582	-17 139 967.358

NOTE N°25 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Engagements reçus d'ITCAR	18 850 444,000	18 850 444,000
Paiement garanti ITALCAR 400 camions IVECO	11 550 000,000	11 550 000,000
Paiement garanti le Moteur 120 Pick-up Mitsubishi	1 770 000,000	1 770 000,000
Paiement garanti 6 chassais Volkswagen	539 026,000	539 026,000
Contrat MiniStarte	4 991 418,000	4 991 418,000

Tunis, le 06 Décembre 2024

**Messieurs les actionnaires de la
Société Tunisienne d'Industrie Automobile -STIA-**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Messieurs les actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion défavorable

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile « STIA » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les états financiers de l'exercice 2014 sont arrêtés sur la base des méthodes comptables de l'exercice précédent et font ressortir, un total net du bilan de 14 735 964 DT, un résultat net déficitaire de 2 578 269 DT et une variation négative de la trésorerie de 1 569 306 DT.

À notre avis, et en raison de l'importance et du caractère généralisé des réserves soulevées dans le paragraphe « fondement de l'opinion défavorable », les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement la situation financière de la société au 31 décembre 2014 ni sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion défavorable

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion défavorable au vu des réserves suivantes :

2.1 Les états financiers de l'exercice 2013, desquels découlent les soldes d'ouverture de l'exercice 2014, ont fait l'objet d'une opinion défavorable du commissaire aux comptes, étant donné que les anomalies relevées, prises individuellement ou collectivement, ont des incidences à la fois significatives et généralisées sur les états financiers.

2.2 Les immobilisations incorporelles et corporelles et les caisses, dont les valeurs comptables brutes arrêtées au 31 décembre 2014 s'élèvent respectivement à 329 325 DT et 8 241 DT n'ont pas fait l'objet d'inventaires physiques, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises.

2.3 Les effets à recevoir retournés impayés totalisent 4 734 524 DT au 31 décembre 2014 et ne sont pas détaillés par effet et par client.

Il y a lieu de noter que les passifs de la société au 31 décembre 2014 incluent un solde de 6 496 383 DT relatifs à des effets escomptés auprès de la STB et retournés impayés. Malgré nos multiples demandes adressées à la Banque, nous n'avons pas eu de réponses quant au détail de ces effets escomptés et impayés.

Aussi, la justification des soldes créditeurs des comptes "Clients autres avoirs" et «Clients pénalités de retard à payer" s'élevant respectivement à 11 028 DT et 757 472 DT au 31 décembre 2014 ne nous a pas été communiquée.

Enfin, la société ne nous a pas communiqué la justification des soldes des rubriques "Clients divers" et "Clients douteux" s'élevant respectivement à 50 985 DT et 60 518 DT au 31 décembre 2014. Ces soldes n'ont pas connu de variation par rapport à l'exercice 2013 et ce à l'instar de la provision pour dépréciation des comptes clients comptabilisée pour 88 772 DT.

2.4 Le compte d'attente enregistre un solde débiteur de 1 383 429 DT au 31 décembre 2014. Ce compte est dédié essentiellement à la comptabilisation des encaissements et des décaissements non identifiés par la société et constatés sur les relevés bancaires.

A défaut d'analyse des opérations comptabilisées sur ce compte et de leur régularisation, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact des redressements éventuels sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

2.5 Les états de rapprochement bancaires logent des suspens comptables et bancaires anciens non encore régularisés, qui se détaillent comme suit :

Opérations non comptabilisées par la société	Montants en DT
Décassements non comptabilisés	137 182
Encaissements non comptabilisés	781 447
Opérations non constatées par les banques	Montants en DT
Décassements non constatés	34 390
Encaissements non constatés	-

Il est à noter aussi que la société ne nous a pas communiqué les états de rapprochement bancaires de certains comptes dégageant au 31/12/2014 un solde comptable débiteur global de 35 895 DT détaillé comme suit :

Libellés	Soldes au 31/12/2014 en DT
STB compte Professionnel €	33 809
STB Tunis compte professionnel	1 885
CCP	201
Total	35 895

À défaut d'achèvement de la préparation des états de rapprochement bancaires et de la justification et d'apurement des suspens constatés, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact de cette situation sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

2.6 Les provisions pour litiges figurant parmi les autres passifs non courants enregistrent au 31 décembre 2014 un solde non justifié de 83 210 DT n'ayant pas connu de variations par rapport à l'exercice précédent.

La société ne nous a pas communiqué un état exhaustif des affaires contentieuses en cours. Nous ne pouvons pas par conséquent nous prononcer sur la fiabilité du solde de ces provisions.

2.7 Les déclarations fiscales de l'exercice 2014 n'ont pas été déposées et ce contrairement à la législation en vigueur. Par ailleurs, nous ne disposons pas d'extraits délivrés par l'administration fiscale attestant de la situation de la société au 31 décembre 2014.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'attester la fiabilité des soldes des actifs et des passifs fiscaux évalués respectivement à 6 410 043 DT et 2 157 344 DT au 31 décembre 2014.

2.8 Les comptes de la société incluent plusieurs soldes anciens et/ou non justifiés qui nécessitent des travaux de vérification approfondis pour attester de leur validité.

Ces comptes enregistrent des soldes débiteurs et créditeurs pour respectivement 1 208 435 DT et 16 772 615 DT, détaillés comme suit :

Désignation	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Fournisseurs et comptes rattachés	530 864	654 431
Personnel et comptes rattachés	62 003	1 804
Débiteurs divers	446 494	-
Créditeurs divers	-	90 078
Régies d'avances et accréditifs	169 074	-
Concours bancaires	-	538 772
Compte d'attente créditeur	-	15 487 530
Total	1 208 435	16 772 615

À défaut de justification et d'apurement de ces soldes, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait cette opération sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

2.9 Les charges de personnel de l'exercice 2014 s'élèvent à 297 269 DT et se rapportent à la rémunération du Président Directeur Général, Mr. Afif KHEFACHA.

Cette rémunération inclut une indemnité de logement mensuelle (intégrée au salaire du PDG) à hauteur de 6000 DT soit 111 000 DT pour toute l'année 2014 à raison de 18,5 mensualités.

La rémunération du PDG englobe aussi, une prime d'intéressement annuelle de 13 000 DT, un treizième mois, une prime de bilan (1.5 mensualités), une prime annuelle (2 mensualités), une prime de rendement (2 mensualités) et des avantages en natures (carburant, paiement factures consommation d'eau et d'électricité, consommation téléphonique....).

Il y a lieu de noter que le Président Directeur Général s'est octroyé ces éléments de rémunération sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de la société. Ledit Conseil a exprimé son opposition et son refus catégorique quant à leurs natures et leurs montants au cours de sa réunion du 06 juillet 2012.

2.10 La rubrique "Rémunérations d'intermédiaires et honoraires" figurant parmi les autres charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat de l'exercice 2014 inclut des honoraires d'avocats pour 23 000 DT et des frais d'actes et de contentieux pour 117 785 DT et ce en l'absence des justificatifs nécessaires (conventions ou bons de commande précisant la nature et l'étendue des travaux juridiques à effectuer pour le compte de la Société, les honoraires à facturer et les modalités de leur paiement, les factures, quittances de paiements et autres pièces justificatives des frais de justice, etc.).

En outre, les actifs courants font apparaître au 31 décembre 2014 d'anciennes avances accordées à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour un montant total de 24 765 DT, non mouvementées, qui doivent être analysées et apurées conformément à la réglementation en vigueur.

Il y a lieu de noter que le PDG de la société a accordé un quitus à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour toute la période s'étalant sur les exercices 2007 à 2016 quant aux honoraires qui lui ont été accordés et à la justification des frais qu'il a engagés au nom de la société et qui lui ont été remboursés.

Ce quitus détaille les honoraires annuels effectivement payés à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour toute la période susmentionnée. Ces honoraires ont atteint 387 529 DT.

2.11 La rubrique "Autres charges d'exploitation" inclut des primes d'assurance-groupe d'une valeur de 262 261 DT supportées par la STIA au lieu et place de la société ICAR acquéreuse des actifs cédés en application de la décision de la CAREP en date du 25 novembre 2008.

Un contrat d'assurance groupe a été signé à cet effet entre la STIA et le Groupe des Assurances de Tunisie (GAT) en date du 31 décembre 2009.

Le PV de passation sociale établi en date du 12 Août 2009, signés par les différentes parties intervenantes (STIA, ICAR Syndicat de personnel et autorités de tutelle), prévoit dans sa cinquième résolution que le repreneur, la société ICAR, s'engage à maintenir le système d'assurance groupe au profit des salariés de la STIA y compris ceux partis à la retraite avant l'opération de cession des éléments d'actifs. La charge de maintien de ce système incombe donc au repreneur.

Par ailleurs, le solde comptable de la GAT enregistre un solde débiteur non justifié de 119 133 DT au 31 décembre 2014.

Il y a lieu de noter que le liquidateur de la société a engagé en 2023 une action en justice à l'encontre de la société ICAR et du PDG de la STIA Mr. Afif KHEfacha, leur réclamant de restituer solidairement un montant de 1 878 721 DT au titre de primes d'assurances groupe payées indument par la STIA et relatives à la période allant du 16/04/2010 au 29/01/2016.

3. incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2014 les capitaux propres de la Société sont négatifs de (37 662 120 DT).

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dont notamment la STB et la BNA, après avoir décidé en 2009 la cession à un investisseur (société ICAR du Groupe LE MOTEUR) des éléments d'actifs de la Société sous forme d'une unité fonctionnelle, sans transfert des passifs, a décidé la dissolution de manière anticipée de la Société et la nomination d'un liquidateur, au cours de sa réunion tenue le 08 mars 2018.

Ainsi, une incertitude significative pèse sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation au 31 décembre 2014. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, si nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

À ce titre, nous signalons que le rapport de gestion relatif à l'exercice 2014 ne nous a pas été communiqué pour examen.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la législation en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Il y a lieu de noter dans ce cadre que la dernière réunion du Conseil d'Administration de la société remonte au 06 juillet 2012 induisant ainsi un défaut d'arrêté des états financiers des exercices 2010 et postérieurs.

Constatant ce fait, et devant l'impossibilité d'exercice de ses fonctions, le liquidateur de la société, Mr Zouheir BEN AMOR (désigné en tant que tel par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 mars 2018 ayant décidé la liquidation de la société) a obtenu par ordonnance du président du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 25 mars 2021 ,l'autorisation de tenir les Assemblées Générales Ordinaires en vue de l'approbation des états financiers de la société au titre des exercices 2010 à 2018.

Dans ce contexte, les états financiers de l'exercice 2014 nous ont été communiqués par le liquidateur de la société.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1. Révélation de faits délictueux au Procureur de la République

Dans le cadre de nos obligations légales et réglementaires et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance qu'en date du 27 novembre 2024 nous avons adressé une lettre à Mr. Le procureur de la république auprès du tribunal de première instance de Tunis, pour lui révéler les faits se rapportant aux points 2.9, 2.10 et 2.11 de la section fondement de l'opinion défavorable du présent rapport.

2. Lettre d'affirmation

Contrairement aux dispositions de l'article 13 « quinter » du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas eu communication de la déclaration écrite des organes de direction et des chargés des

affaires financières et comptables de la STIA attestant de l'exhaustivité et de la conformité des états financiers de l'exercice 2014 à la législation comptable en vigueur.

3. Efficacité du système de contrôle interne

Notre désignation étant en date du 21 février 2023, nous n'avons pas pu procéder à l'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la société courant l'exercice 2014.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nous rappelons aussi, que suite à la cession de ses actifs en 2009, la société est entrée en phase de préparation en vue de sa liquidation. Son activité a ainsi été fortement réduite.

Sur la base du dossier mis à notre disposition, nous avons relevé des défaillances majeures dans le système de contrôle interne de la société ayant impacté notre opinion sur les états financiers de la société. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- La passation entre le PDG de la société Mr.Afif KHEfacha et le liquidateur a fait l'objet d'un PV rédigé par huissier notaire daté du 27 décembre 2018 .Suite à la demande du liquidateur de lui transférer les archives comptables et financières de la société ,le PDG a déclaré que tous ces documents ont été communiqués au cabinet externe chargé de la tenue de la comptabilité de la société en vue de la préparation des états financiers de l'exercice 2009 et postérieurs.
En date du 03 mai 2021 , le cabinet externe a adressé un courrier au liquidateur de la société lui faisant remarquer qu'il est dans l'impossibilité de vérifier l'exhaustivité des documents comptables à sa disposition et que plusieurs états et documents demeurent manquants.
- L'absence de personnel suffisant en nombre et en qualifications étant donné que le Président Directeur Général assure à lui seul la gestion de la société cumulant ainsi toutes les fonctions ;
- L'absence d'inventaires physiques des immobilisations et des caisses au 31/12/2014 ;
- L'absence de procédures de suivi des effets détenus sur les clients et de justification des soldes des tiers ;
- L'absence d'un suivi du contentieux en cour opposant la société à des tiers ; etc...

3. Conformité de la régularité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons relevé que lesdits comptes des valeurs mobilières et le journal général des opérations, visés par ce décret, ne sont pas tenus à jour.

P/ Global Expertise & Management Consulting

(GEM Consult)

AB BEN MOHAMED

G.E.M Consult
Global Expertise
& Management Consulting
11, Rue Aderrahman - Montplaisir



Tunis, le 06 Décembre 2024

**Messieurs les actionnaires de la
Société Tunisienne d'Industrie Automobile -STIA-**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Il y a lieu de noter que nous n'avons pas obtenu de la Direction ou du Liquidateur un état exhaustif des conventions et opérations entrant dans le cadre des articles suscités. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de relever ce qui suit :

**1- Conventions et opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2014
(autres que les rémunérations des dirigeants)**

Les effets tirés sur les clients (dont notamment les sociétés régionales de transport de personnes) sont escomptés, dans leur majorité, auprès de la STB et de la BNA, actionnaires et administrateurs. Nous n'avons pas obtenu de la STIA ou de ces banques les conditions des opérations d'escompte réalisées, le détail des effets escomptés non échus au 31 décembre 2014 ainsi que celui des effets escomptés et retournés impayés à cette date.

Cependant, le bilan arrêté au 31 décembre 2014 fait apparaître parmi les passifs financiers courants les soldes suivants :

- Effets escomptés et retournés impayés - STB	-	6 496 383 DT
- Découvert BNA	-	398 056 DT
- Découvert STB	-	21 067 365 DT

Les montants des agios et intérêts débiteurs prélevés par la STB (au titre des découverts bancaires) et comptabilisés en charges financières de l'exercice 2014 totalisent 1 980 105 DT.

2- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Le Président Directeur Général de la société s'est octroyé une rémunération au titre de l'exercice 2014 sans l'accord préalable du Conseil d'Administration. Lors de sa réunion du 06 juillet 2012, Le dit Conseil a exprimé son opposition à cette rémunération fixée d'une manière unilatérale par le PDG et ce contrairement aux dispositions de l'article 208 du code des sociétés commerciales.

Le tableau suivant résume les charges encourues par la STIA au titre de la rémunération de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 :

Charges de l'exercice	Président Directeur Général	Administrateurs
Rémunérations brutes et avantages en nature (12 salaires mensuels + 13 ^{ème} mois + prime de bilan + enveloppe annuelle + 2 primes de rendement + avantages en nature)	118 048	-
Charges sociales (CNSS et CAVIS au titre de l'exercice 2014)	55 221	-
Primes de logement 2014	111 000	-
Primes de gestion 2014	13 000	-
Total en DT	297 269	-

Par ailleurs, les rémunérations nettes effectivement servies au PDG au cours de l'exercice 2014 ont atteint 180 560 DT et correspondent aux éléments suivants :

Libellés	Montants en DT
Salaires et primes de l'exercice 2014 (12 salaires mensuels + 13 ^{ème} mois + enveloppe annuelle + 2 primes de rendement + avantages en nature)	156 910
Primes de l'exercice 2013 (prime de bilan + prime d'intéressement)	23 650
Total	180 560

Enfin, et en dehors des opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

P/ Global Expertise & Management Consulting

(GEM Consult)

Ali BEN MOHAMED

G.E.M. Consult
Global Expertise
& Management Consulting
11, Rue Wadrahman - Montplaisir

